



CONDITIONS DE JEU D'INSTANT TOP UP

Les présentes Conditions de jeu s'appliquent au jeu de loterie INSTANT TOP UP jusqu'à ce qu'elles soient modifiées ou révisées.

1.0 Règles

- 1.1 INSTANT TOP UP est régi par les *Règles relatives aux jeux de loterie* de la Société des loteries et des jeux de l'Ontario (OLG), qui sont disponibles sur demande et comprennent des limitations de responsabilité.
- 1.2 Les mots figurant à la fois dans les présentes Conditions de jeu d'INSTANT TOP UP et dans les *Règles relatives aux jeux de loterie* d'OLG ont les mêmes définitions.

2.0 Participation au jeu

- 2.1 À INSTANT TOP UP :
 - (a) un billet « admissible » est un billet INSTANT dont l'état est actif, conformément à ce qui est indiqué dans le système informatique central d'OLG;
 - (b) le jeu « INSTANT TOP UP » est un jeu complémentaire facultatif qui peut être ajouté à tout produit INSTANT admissible acheté;
 - (c) le « gros lot » est le gros lot qui augmente chaque fois que quelqu'un joue à INSTANT TOP UP et que le gros lot n'est pas gagné;
 - (d) le « GNA » est le générateur de nombres aléatoires utilisé par la Société pour INSTANT TOP UP;
 - (e) la « vidéo » est la vidéo d'animation du jeu présentée sur l'écran du client du terminal de loterie d'un détaillant lorsqu'un billet est acheté.
- 2.2 Le joueur peut participer en ajoutant INSTANT TOP UP à tout billet INSTANT admissible qu'il achète, pour 1 \$ de plus, au moment de l'achat ou après, tant que le billet demeure admissible.
- 2.3 Il n'est pas possible d'ajouter INSTANT TOP UP ou d'y jouer sans acheter de billet INSTANT admissible.
- 2.4 Un billet INSTANT admissible ne peut être utilisé qu'une fois pour acheter un (1) billet d'INSTANT TOP UP. Un joueur ne peut acheter qu'un billet d'INSTANT TOP UP au moyen d'un billet INSTANT admissible.
- 2.5 INSTANT TOP UP n'est disponible qu'au moyen de la Mise-éclair, et que sur les terminaux de loterie des points de vente participants. INSTANT TOP UP n'est pas disponible sur OLG.ca.
- 2.6 Le joueur doit payer le détaillant pour son billet d'INSTANT TOP UP et le détaillant doit recevoir ledit paiement avant de remettre le billet au joueur.
- 2.7 Un billet d'INSTANT TOP UP n'est valide que pour le gros lot estimé en vigueur au moment de l'achat, tel qu'enregistré dans le système informatique central d'OLG et imprimé sur le billet. Le montant estimatif du gros lot d'INSTANT TOP UP peut être affiché et mis à jour toutes les 60 secondes sur différents supports chez les détaillants, sur OLG.ca et sur des applications mobiles (le cas échéant). Tous les montants en dollars du gros lot affichés par la Société sont estimatifs et ne sont donnés qu'à titre d'information. En cas de divergence entre le montant du gros lot imprimé sur

le billet ou tout montant du gros lot affiché et ce qui est enregistré dans le système informatique central, le montant figurant dans le système informatique central prévaut.

- 2.8 La structure des lots et les probabilités de gagner d'INSTANT TOP UP sont distinctes de celles de tout billet INSTANT admissible utilisé pour jouer. Le résultat du billet est déterminé par le GNA au moment de l'achat.
- 2.9 Pour chaque billet demandé et payé, le système informatique central :
- (a) générera un (1) billet d'INSTANT TOP UP;
 - (b) affichera sur l'écran du client du terminal du détaillant (s'il y a lieu) :
 - (i) une vidéo d'INSTANT TOP UP;
 - (ii) le résultat du joueur généré pour la mise;
 - (c) imprimera le billet, après que la vidéo sur l'écran du client ait pris fin, sur lequel figurent :
 - (i) le numéro de contrôle unique du billet;
 - (ii) la date et l'heure de l'achat;
 - (iii) le résultat du joueur pour la mise;
 - (iv) le code à barres de validation;
 - (v) le coût du billet;
 - (vi) le montant estimatif du gros lot;
 - (vii) d'autres renseignements relatifs au jeu.
- 2.10 La Multi-mise, l'option de rachat et ENCORE ne sont pas disponibles.

3.0 Structure des lots et probabilités de gagner

3.1 Structure des lots pour INSTANT TOP UP :

- (a) Les billets gagnants sont déterminés par le GNA en fonction de la structure suivante :

Montant du lot	Probabilités
Gros lot	1 sur 2 000 000,00
2 500 \$	1 sur 1 000 000,00
1 000 \$	1 sur 166 666,67
100 \$	1 sur 5 000,00
25 \$	1 sur 1 000,00
10 \$	1 sur 75,47
5 \$	1 sur 31,25
3 \$	1 sur 25,00
2 \$	1 sur 88,89
Jeu gratuit	1 sur 6,57

Probabilités globales de gagner un lot, quel qu'il soit : 1 sur 4,00.

Probabilités globales de gagner un lot en argent : 1 sur 10,23.

- (b) Le gagnant a droit à un seul lot par billet d'INSTANT TOP UP.
- (c) Les vidéos d'INSTANT TOP UP qui s'affichent sur l'écran du client pour révéler le résultat déterminé pour la transaction par le GNA sont présentées à des fins de divertissement uniquement. Une fois le résultat déterminé, une vidéo est sélectionnée au hasard par le système informatique central à partir d'une gamme de vidéos applicables à chaque résultat potentiel.
- (d) Le gros lot minimal d'INSTANT TOP UP est de 25 000 \$. Le gros lot augmente de 0,05 \$ chaque fois qu'un billet d'INSTANT TOP UP est vendu jusqu'à ce qu'il soit gagné; une fois gagné, le gros lot est immédiatement remis au montant minimal de 25 000 \$ et commence de nouveau à

augmenter à chaque mise d'INSTANT TOP UP subséquente. Le gros lot n'a pas de montant maximal en dollars; à l'exception du montant minimal du gros lot de 25 000 \$, le gros lot dépend des ventes du produit INSTANT TOP UP et du moment auquel une sélection est gagnante du gros lot.

- (e) OLG se réserve le droit de modifier le montant minimal du gros lot d'INSTANT TOP UP à tout moment.

4.0 Conditions

- 4.1 Le joueur doit payer le détaillant pour son billet et le détaillant doit recevoir ledit paiement avant de remettre le billet au joueur.
- 4.2 Si le joueur gagne un jeu gratuit, il a les deux options suivantes :
- (a) échanger le jeu gratuit immédiatement en disant au détaillant de poursuivre la transaction;
 - (b) échanger le jeu gratuit plus tard en disant au détaillant de mettre fin à la transaction.
- 4.3 Le joueur ne peut demander d'annuler son billet et le détaillant ne peut annuler un billet après qu'il est imprimé ou après que le détaillant a commencé une transaction de jeu gratuit.

5.0 Divers

- 5.1 La Société peut modifier les présentes Conditions de jeu en tout temps et de quelque manière que ce soit.
- 5.2 Les intertitres des présentes Conditions de jeu servent uniquement à faciliter la consultation et n'ont aucun effet sur l'interprétation des présentes Conditions de jeu.
- 5.3 Sauf indication contraire de la Société, les présentes Conditions de jeu entrent en vigueur le 1^{er} juin 2021.

SOCIÉTÉ DES LOTERIES ET DES JEUX DE L'ONTARIO

Le 1^{er} juin 2021

This document is also available in English by calling 1-800-387-0098.